

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-123 du 2 juillet 2025  
Portant décision modificative n°2025/02 du budget principal**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 2 juillet à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de FONTANIERES, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 37	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 13	Absents : 5	Exprimés : 44

**Présents** : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, LUQUET A, MÉANARD, DESARMÉNIEN, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, FAUCHER, DESCHAMPS *suppléante* JOULOT.

**Pouvoirs** : SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à COTENTIN, MAZET à PAYARD J, VIALTAIX à DESGRANGES, BERGER à MORANÇAIS, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, PINLON à FAUCONNET.

**Excusés** : BIGOURET, VERDIER, CONCHON, LEGRAND, GIRAUD LAJOIE, PAYARD C, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, LARGE, BREUIL, DUBSAY.

**Absents** : SIMONET B, ROULLAND, BRUNET, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance** : Manuel NOVAIS

Rapporteur : Françoise SIMON, Déléguee à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Considérant** qu'il convient qu'une décision modificative est nécessaire pour abonder certains crédits sur le budget « BUDGET PRINCIPAL » spécialement pour une opération.

La section d'investissement étant en suréquilibre, il est donc possible d'ajuster les crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

L'opération 159 concernant le cabinet médical de MAINSAT, il convient d'ajuster les crédits non prévus au budget pour effectuer l'achat du foncier.

L'opération 147 concernant la MSP de Lavaveix Les Mines, il convient d'ajuster les crédits non prévus au budget pour régler la facture concernant l'installation de la fibre.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget principal, comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Article / Chapitre	Dépense	Recette	Article / Chapitre	Dépense	Recette
			Op 159/Art 2313	2 743,14 €	
			Op 147/Art 21533	4 252,80 €	
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>6 995,94 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé ;

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20250708-2025-123-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025

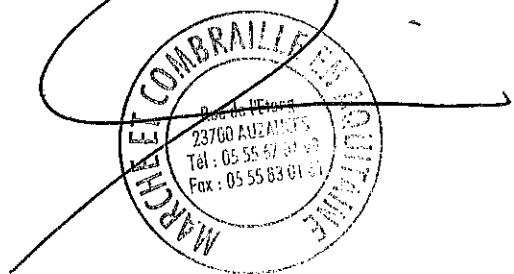
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- AUTORISER la Présidente à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Publié et transmis en sous-préfecture le 8 juillet 2025  
Pour copie conforme, le 8 juillet 2025

La Présidente,  
**Valérie SIMONET**



Le Secrétaire de séance,  
**Manuel NOVAIS**